

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE VINGT Le 2 juillet à 20 heures 30, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds, Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret - E. Mallet – A. Herrault – F. Vaussourd et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet - H. Garnier – X. Champion - D. Voisin – F. Matrassou Absent(e) : // Secrétaire de séance : M. Blavette Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 26/06/2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 08/07/2020</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11</p>
---	--

1-Vote des taux d'imposition 2020

Pour le vote des taux des impôts locaux par les collectivités territoriales, la date de délibération était fixée au 30 avril en 2020, année électorale.

Toutefois, dans le cadre de la crise sanitaire, La délibération doit être désormais adoptée avant le 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire précise que ces taux permettent d'assurer le produit des impôts directs communaux finançant des dépenses courantes de la commune

Pour la taxe d'habitation (TH), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à la valeur de 2019 (pour Surfonds 20.27%)

Ainsi, le Conseil municipal ne vote que les taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

M. le Maire rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis presque 10 ans.

Pour information, pour l'année 2020, si les taux restent stables le produit attendu serait de :

50 391€ (TH) + 28 111€ (TFB) + 8 573€ (TFNB) = 87 075€ (imputation 73111)

Afin d'assurer un équilibre des recettes de la commune, M. le Maire présente les taux des taxes sur le foncier bâti (TFB) et le foncier non bâti (TFNB) avec majoration. 2 taux majorés pour chaque taxe sont proposés. Les produits attendus simulés par Mme la Trésorière de St Calais sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le contexte sanitaire et économique actuel, le conseil municipal pense que certains foyers de la commune ont pu se trouver en difficultés financières et

Décide de maintenir les taux des taxes TFB et TFNB de 2019 pour l'année 2020 soit 16.42% pour la TFB et 35.87% pour la TFNB

Néanmoins, conscient des réalités budgétaires (hausse des dépenses et baisse des recettes), le conseil municipal sera amené, dans les années à venir à augmenter les impôts locaux.

2-Délibération relative à l'adhésion au CAUE

M. Le Maire informe que le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association qui a pour mission d'informer, de sensibiliser, de conseiller et de former afin de promouvoir la qualité de l'architecture et du paysage urbain comme rural.

Des architectes, urbanistes, paysagistes-concepteurs proposent des permanences gratuites pour tous les particuliers en architecture et en paysage, des découvertes du patrimoine, des exposés techniques, des ateliers pratiques...

La cotisation pour l'année est de 0.08€ par habitant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide de verser une cotisation de 0.08 € par habitant au CAUE pour l'année 2020 soit 27.68€.

3-Délibération relative aux demandes de subvention des associations.

M. le Maire informe que traditionnellement le conseil municipal accorde, tous les ans, une subvention de fonctionnement aux associations, qui en font la demande. Cette subvention est d'un montant de 20€ pour les enfants domiciliés à Surfonds fréquentant ces associations.

M. le Maire demande d'examiner les demandes suivantes :

Subvention à la Maison Familiale Rurale de Verneil le Chétif

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 20 € par enfant fréquentant le Maison Familiale Rurale de Verneil le Chétif : 1 enfant domicilié à Surfonds soit 20 € pour l'année 2020

Subvention au Club de football du Breil sur Merize

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 20 € par enfant fréquentant le club de football du Breil sur Merize : 2 enfants domiciliés à Surfonds soit 40 € pour l'année 2020

4-Travaux des commissions

✓ **Commission Culture :** M. Harold Garnier confirme l'annulation de la fête du 14 juillet et du feu d'artifice prévus le 18 juillet 2020. Il propose une réunion de travail afin d'organiser les manifestations de fin d'année et programmer celles de 2021. La date du 8 septembre à 20h est retenue.

✓ **Commission finances :** M. Champion informe qu'il a commencé à travailler avec Mme Tuytten et M. Garnier afin de prendre connaissance des finances communales. Une autre réunion sera nécessaire pour approfondir le sujet.

✓ **Commission Travaux :** Mme Blavette informe que suite aux travaux de voirie (reprofilage) Route des Chênes, un riverain se plaint que lors de fortes pluies, les eaux se déversent dans sa cour. Un rendez-vous est prévu sur le terrain avec la société en charge des travaux afin de comprendre le problème.

Mme Blavette fait part de sa rencontre avec l'agent communal (en présence de M. le Maire et de Mme Tuytten secrétaire de mairie). Elle lui a demandé de faire un état des lieux de son poste de travail (organisation des tâches, matériel, travaux faits ou/et à prévoir...). Une autre rencontre est prévue le 20 juillet 2020.

M. le Maire présente le devis d'ATESART, relatif à l'étude du projet de réfection des trottoirs. Le devis est accepté à l'unanimité.

Une réunion de la commission est programmée le 25 août 2020

✓ **Commission Enfance et scolarité :** Mme Herrault informe que suite à une demande d'arrêt de bus scolaire au niveau des Trousseries, elle s'occupe de faire le nécessaire auprès des services concernés

✓ **Commission Communication :** M. Séchet fait un rappel des points vus lors de la réunion de la commission le 30 juin dernier :

-Site internet de la commune

-Autres outils de communication à envisager : Compte Facebook, Groupes Messenger, Cloud : le conseil municipal valide la mise en place de ces moyens de communication.

- Surfonds Info : 3 numéros par an du Surfonds Info : 1 fin janvier- début février, 1 fin mai- début juin et 1 fin septembre- début octobre : le conseil municipal valide cette périodicité.

Le prochain numéro (42) sera distribué début octobre.

La commission propose également d'inviter régulièrement le commerçant afin d'échanger avec lui et de l'aider à communiquer au mieux sur les services qu'il propose.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe que :

Téléphone mobile :

L'agent communal sera équipé d'un téléphone mobile. L'appareil est à commander.

La proposition de l'opérateur Sarthe fibre est retenue pour 12€HT/mois.

Assurance des élus :

GROUPAMA interviendra lors du prochain conseil pour présenter leur contrat d'assurance

Communauté de Communes :

L'installation du nouveau conseil communautaire sera le 16 juillet 2020. Le budget 2020 a été voté, il n'y pas d'augmentation des taxes des impôts locaux.

Jurés d'assises :

Pour l'année 2020, c'est à la commune de Surfonds d'organiser le tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste générale des électeurs des communes regroupées : Ardenay sur Merize - Nuillé le Jalais - Soultré et Surfonds. Prévu le 21 juillet 2020 à 14h00

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs (décret N°2020-812 du 29 juin 2020)

Dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2020, les conseils municipaux de toutes les communes de la Sarthe doivent se réunir le vendredi 10 juillet afin de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h40
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 2 juillet 2020

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	X		
MALLET Emmanuelle	X		
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
HERRAULT Aline	X		
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
MATRASSOU Francis	X		
VAUSSOURD Florence	X		